

Objet : Règlement Particulier CIJ 2 – Talence

ARTICLE 1 : Autorisation et références

La compétition – CIJ 2 Zone SUD OUEST, organisée par la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton est autorisée par la Fédération Française de BADminton (FFBAD) sous le numéro d'autorisation **(en cours)**. La compétition est, de ce fait, régie par les règles de la FFBAD, par les dispositions générales du Guide du Badminton (chapitres 32 à 35), complétées par le règlement du Circuit Interrégional Jeunes de la FFBAD ainsi que par le présent règlement.

ARTICLE 2 : Juge-Arbitre

Le Juge-Arbitre (JA) principal de la compétition est **(en cours)**. Il sera assisté par **(en cours)**. Le GEO est **(en cours)**.

ARTICLE 3 : Catégories, Séries et Tableaux

Le CIJ est une compétition réunissant les jeunes des Ligues Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, dans les catégories Poussin (U11), Benjamin (U13), Minime (U15) et Cadet (U17). Les tableaux proposés sont ceux préconisés dans le règlement CIJ de la FFBAD.

Les joueurs pourront participer aux 3 tableaux de la compétition.

Dans la mesure du possible, les tableaux de simples se joueront en poules de 4 avec 2 sortants, suivi d'un tableau d'élimination directe.

Les tableaux de double et mixte dépendront du remplissage de la compétition et se joueront soit en poule puis élimination directe, soit immédiatement en élimination directe.

Le nombre maximum de participants est de 130 mais pourra être rectifié sur décision du comité d'organisation, dans la limite des horaires indiqués.

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

1. Inscription Ligue
2. Inscription Comité
3. Inscription Clubs

L'organisation du tournoi se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par club dans l'intérêt des tableaux et de la compétition.

Les organisateurs se réservent le droit de scinder ou regrouper les séries en accord avec le JA pour le bon déroulement de la compétition.

Le nombre de joueurs par tableau pourra être limité afin de garantir le meilleur déroulement du tournoi et de son échéancier.

Des dérogations pourront être accordées, en accord avec le JA, par les organisateurs pour le bon déroulement du tournoi.

Les tableaux seront constitués le mardi 29 novembre 2022.

Sauf en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...) à envoyer par mail à contact@lnaqbad.fr, competitions@lnaqbad.fr, aucun remboursement ne sera effectué après cette date.

La confection des tableaux est soumise à l'approbation des JA.

ARTICLE 4 : Inscriptions et règlement

La date limite d'inscription est fixée au dimanche 27 novembre 2022.

Les inscriptions se font en ligne sur badnet.

Les joueurs inscrits au tournoi devront être licenciés au plus tard à la date du tirage au sort.

Le règlement des inscriptions peut se faire en amont ou au plus tard le jour de la compétition.

Prix : 1 tableau 15€, 2 tableaux 18€, 3 tableaux 21€.

Il est possible de régler par virement bancaire (RIB fourni sur demande).

ARTICLE 5 : Convocations et pointage

Les convocations seront envoyées par mail au plus tard 4 jours avant la compétition, à seul but indicatif.

Les horaires de matchs sont donnés à titre indicatif. Les matchs pourront être lancés jusqu'à 1h avant l'horaire indiqué soit l'heure de convocation. Pour les premiers matchs de chaque journée, les joueurs convoqués pourront arriver 30 minutes avant le début de leur match, au lieu de 1h.

Tout joueur doit obligatoirement venir pointer à la table de pointage chaque jour. L'heure de pointage fait foi en cas de litige.

ARTICLE 6 : Volants

Les volants sont à la charge des joueurs. Un partage des volants doit être réalisé équitablement entre les joueurs d'un match. En cas de litige, le volant officiel de la compétition est le Victor Champion n°1. Ils seront en vente dans le gymnase.

A compter des demi-finales, les volants seront fournis par l'organisateur.

ARTICLE 7 : Affichage

Le présent règlement ainsi que l'échéancier de la compétition seront affichés dans le gymnase. Les codes de conduites et les procédures de gestions des cartons seront consultables au minimum à la table de marque.

ARTICLE 8 : Temps d'échauffement, temps de repos, absence

Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir de l'annonce du match.

Au terme des 3 minutes, le match devra être lancé

Le temps de repos minimum entre chaque match est de 20 minutes, ou moins, si accord entre les joueurs.

Pour s'absenter en cours de compétition, il faut obtenir l'accord d'un des JA et des organisateurs. Il sera fait mention d'une heure de retour obligatoire.

ARTICLE 9 : Tenue et Licence

Une tenue de badminton conforme aux circulaires et règlement FFBAD est exigée sur les terrains.

Tout joueur doit être en règle avec la FFBAD (licence saison 2022/2023).

ARTICLE 10 : Auto-arbitrage et Arbitrage

En dehors des finales, les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.

Les finales seront arbitrées par des arbitres attestés.

ARTICLE 11 : Acceptation du règlement

L'envoi de l'inscription et la participation au tournoi valent acceptation du présent règlement sans réserve.

ARTICLE 12 : Droit à l'image

Sans avis contraire, écrit et signé du joueur, tous les participants autorisent l'utilisation d'images et vidéos pris durant la compétition à des fins de Communication de la Ligue (site, page Facebook ou tout autre support de communication).

ARTICLE 13 : Gestion

La gestion du tournoi est réalisée à l'aide du logiciel : BadNet.

ARTICLE 14 : Prévention et lutte contre le dopage

Il est interdit, au cours de la compétition ou en vue d'y participer, d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités physiques et/ou psychiques ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété mais également de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies. La liste des dopants est disponible auprès du ministère chargé des sports.